

BUREAU COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 12 JUILLET 2019

10 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement
 - A. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Marlhincet - ouvrage de répartition de Ventecul (St Martin de Valamas)
 - B. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Marlhincet - réservoir de la Blachette (St Martin de Valamas)
 - C. Mise en conformité de la source de La Môle à St Agrève et lancement de l'enquête publique
 - D. Travaux d'extension du réseau public d'assainissement et d'eau potable vers le Lac de Véron, commune de Saint Agrève : demande de subvention
 2. Culture
 - A. Travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent : Lot n°8 - Avenant n°1
-

Date de la convocation : 5 juillet 2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absents excusés : M. Maurice WEISS, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE.

Absent : M. Jean-Marie FOUTRY.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. René JULIEN.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. Eau / Assainissement

M. le Président laisse la parole à Raymond Fayard.

A. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Marlhincet - ouvrage de répartition de Ventecul (St Martin de Valamas)

M. Fayard informe le Bureau qu'il convient d'acquérir une parcelle située sur la Commune de St Martin de Valamas, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Marlhincet.

Il s'agit de la parcelle A321 correspondant à l'ouvrage de répartition de Ventecul.

Le propriétaire de cette parcelle est M. Jean-Marc PONCET.

La cession a été négociée à l'euro symbolique, avec dispense de verser l'euro.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à M. Jean-Marc PONCET, de la parcelle A321, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

B. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Marlhincet - réservoir de la Blachette (St Martin de Valamas)

Toujours dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Marlhincet, Raymond Fayard indique qu'il convient d'acquérir une autre parcelle située sur la Commune de St Martin de Valamas.

Il s'agit de la parcelle A358 correspondant au réservoir de la Blachette.

Le propriétaire de cette parcelle est M. Henri PONCET.

La cession a été négociée à l'euro symbolique, avec dispense de verser l'euro.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à M. Henri PONCET, de la parcelle A358, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

C. Mise en conformité de la source de La Môle à St Agrève et lancement de l'enquête publique

Raymond Fayard rappelle la décision prise de procéder à la mise en conformité du captage de La Môle, situé sur la commune de Saint-Agrève.

Une nouvelle version du dossier de demande d'autorisation d'utilisation du captage de La Môle ayant été rédigée suite à la modification du chemin d'accès au captage, faute de pouvoir régulariser l'accès qui existait historiquement, il convient aujourd'hui de prendre une nouvelle délibération et d'annuler la version approuvée précédemment lors du Bureau communautaire du 27 avril 2018.

Au vu de ces éléments, il propose au Bureau d'accepter ce nouveau dossier, réalisé par le Bureau d'Études Hydrogéologiques G. RABIN en date de mai 2019.

Ce dossier reprend le rapport géologique de M. GAUTHIER et précise les travaux de mise en conformité du captage. Il devra être transmis à la délégation territoriale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes afin de demander :

- l'autorisation d'utiliser l'eau du captage en vue de l'alimentation humaine
- l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et à l'instauration des périmètres de protection.
- et l'ouverture de l'enquête parcellaire relative à une servitude d'utilité publique à mettre en place pour accéder au captage.

Catherine Faure demande quand doit débiter la procédure.

Raymond Fayard lui indique qu'un commissaire enquêteur doit d'abord être nommé, la procédure n'attaquera donc pas avant septembre.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, annule et remplace par la présente la délibération du 27 avril 2018 ; approuve le dossier de demande d'autorisation en date de mai 2019 ; demande le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la régularisation du captage de La Môle ; demande le lancement de l'enquête parcellaire dans le cadre de la mise en place d'une servitude d'utilité publique ; charge M. le Président d'établir tous documents nécessaires à la mise en place de cette enquête ; autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à cette procédure.

D. Travaux d'extension du réseau public d'assainissement et d'eau potable vers le Lac de Véron, commune de Saint Agrève : demande de subvention

M. Fayard rappelle au Bureau que sont prévus des travaux d'extension du réseau public d'assainissement et d'eau potable vers le Lac de Véron, sur la commune de Saint Agrève.

Ces travaux sont envisagés dans le cadre du projet de la Fédération de Pêche de l'Ardèche, qui souhaite acquérir le Lac de Véron et l'aménager pour en faire un haut lieu touristique, notamment pour la pêche à la mouche.

Le coût de l'opération est estimé globalement à 90 601 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'État et du Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

2. Culture

M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

A. Travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent : Lot n°8 - Avenant n°1

Carine Faure rappelle au Bureau le marché de travaux de réhabilitation de l'auberge et création de locaux d'animation à St Clément, réalisé en groupement de commande avec la Commune de St Clément pour la partie auberge.

Le lot n° 8, CVC - Plomberie, attribué à l'entreprise EURL LAFFONT ENERGIES, doit faire l'objet d'un avenant car le montant des dépenses relatives à la chaufferie, initialement imputé sur la partie auberge, est maintenant réparti à 50% pour l'Ecole du vent et 50 % pour l'auberge (copropriété).

Par conséquent, pour la partie locaux d'animation de l'Ecole du vent, ces travaux correspondent à une plus-value de 26 001,68 € ht, cette somme venant s'inscrire en moins-value pour la Commune de St Clément sur la partie auberge.

Par le présent avenant, le montant initial du marché de création de locaux d'animation est porté à la somme de : 64 208,63 € ht.

Mme Faure en profite pour indiquer que le Président vient de signer l'acte de vente conclu avec la Mairie de St Clément, pour un montant de 40 000 €, ainsi que l'acte de copropriété concernant, entre autres, les éléments évoqués précédemment.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 8 du marché de travaux de création de locaux d'animation pour l'Ecole du vent à St Clément, attribué à l'entreprise EURL LAFFONT ENERGIES ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 10h30

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

